



Rapport de gestion 2022

Préavis n°02-2023

ORPC District Aigle – Ugo Fastiggi



Table des matières

Avant-propos	3
Stéphane Montangero	3
Ugo Fastiggi	4
L'ORPC du District Aigle	5
Autorités politiques	6
Vue d'ensemble	6
Le Comité de direction.....	6
La Commission de gestion	6
Le Conseil Intercommunal.....	7
Effectifs	8
L'Etat-major (EM)	8
Le personnel professionnel	9
Personnel de milice	9
Effectif global.....	10
Service de piquet.....	10
Matériel	11
Missions	12
La protection civile et ces missions	12
Les domaines de base et leurs missions	12
Opérations.....	14
Les services Pci.....	14
Cours de répétition	14
Cours Etat-major	14
Cours en compagnie	14
Intervention en faveur de la collectivité (IFC)	15
Tour de Romandie.....	15
La Fugue Chablaisienne.....	16
Tour de France.....	17
Intervention en situation d'urgence (ISU)	18
Covid-19.....	18
Crise énergétique	19
Crue Grande Eau	21



Protection civile

District Aigle

Constructions	22
Promotions	24
Liste des promus	24
Libérations	25
Liste des libérés (s-of)	25
Liste des volontaires	25
Communications	26
Conseil Intercommunal	26
Le Comité de direction	26
Commission de gestion	27
Commission ad hoc	27
Finances	28
L'année 2022 en chiffres	29
Conclusion	30



Avant-propos



Stéphane Montangero
Président du Comité directeur (CODIR)

Mesdames, Messieurs,

Si 2021 fut une année de transition, 2022 fut marqué par de nombreux changements pour la protection civile en général, notre ORPC en particulier.

Tout d'abord, la principale menace pour notre société : nous sommes passé des vagues successives du COVID aux menaces de pénuries d'électricité, en raison de la guerre en Ukraine, pays envahi par la Russie le 24 février 2022. Cette guerre a engendré une redéfinition rapide des rapports de forces économiques, au premier rang desquels les ressources naturelles, que ce soit pour l'énergie ou les denrées alimentaires.

Ainsi donc, notre pays d'abondance, après avoir dû en 2020 apprendre à lutter contre la pénurie de masques de protection et de gel hydroalcoolique, a dû apprivoiser l'idée que son confort dépendait très fortement des autres pays, via son approvisionnement énergétique. Or, là aussi, nous avons à faire à un changement de paradigme majeur, puisque les collectivités publiques ont dû se préparer à parer au pire, à savoir un délestage électrique, voire un black-out total, la PCi jouant un rôle important pour y palier.

Changement aussi à la tête de nos autorités cantonales. Nous remercions chaleureusement Mme Métraux pour sa précieuse collaboration ces dernières années et nous souhaitons une cordiale bienvenue à M. Venizelos, nouveau ministre de tutelle de la PCi.

Changement enfin au sein de notre ORPC, puisque notre commandant depuis 2016, le Lt-Col. Olivier Pittier, a remis ses fonctions fin septembre 2022. Qu'il soit vivement remercié pour l'ensemble de son travail à la tête de notre ORPC. L'intérim est assuré par Ugo Fastiggi, cdt remplaçant, jusqu'à nomination d'un nouveau cdt début 2023.

Avec ce rapport de gestion, nous souhaitons qu'une nouvelle fois vous puissiez découvrir la Protection civile, dans les moments difficiles comme ceux qui le sont un peu moins. Et que comme le soussigné, vous en soyez reconnaissants.

Stéphane Montangero
Président du Comité directeur



Protection civile

District Aigle



Ugo Fastiggi
Commandant

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,
En parcourant ce rapport, vous pourrez prendre connaissance des multiples tâches de votre Protection Civile.

La raison d'être de notre organisation a pour but de protéger la population, d'assister les personnes en quête de protection, de protéger les biens culturels, d'appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires en situation d'urgence ainsi que d'effectuer des travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité.

Si l'année 2021 était encore placée sous le signe de l'engagement sans précédent pour la pandémie Covid-19, 2022 s'est montré plus clément en termes d'intervention en situation d'urgence. Sur le plan des opérations, elle commence comme elle s'est terminée en 2021, avec l'exploitation du centre de vaccination à Aigle, durant tout le mois de janvier. Ensuite, ce sont les cours de répétitions ainsi que les IFC qui ont pris le relai. Pour ces dernières, il s'agissait du Tour de Romandie, de La Fugue Chablaisienne et surtout, du Tour de France avec un départ puis un deuxième passage l'après-midi à Aigle.

Aujourd'hui, la protection civile a su démontrer ses compétences et sa capacité à durer dans le temps. En termes d'image, notre entité a été valorisée ce qui n'a pas toujours été le cas, nous sommes désormais un allié reconnu par la population et les partenaires.

La nouvelle loi fédérale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, sur la Protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), continue à faire baisser nos effectifs. Cette dernière a eu raison de 40 astreints au 31 décembre 2022, ce qui représentait 16% du contingent 2022.

Pour conclure, je voudrais adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble de nos astreints et aux collaborateurs professionnels pour leur engagement et leur travail remarquable lors des diverses interventions en situation d'urgence. Ils répondent présent toute l'année, en semaine comme le week-end, de jour comme de nuit. Sans leur motivation et leur volonté de progresser, notre ORPC ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Tout en vous remerciant de votre confiance et de l'intérêt porté à votre protection civile, je vous souhaite une agréable lecture.

maj Ugo Fastiggi



L'ORPC du District Aigle

L'Organisation régionale de protection civile du district Aigle (ORPC District Aigle) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995 et aux articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Au 31 décembre 2022, l'ORPC est constituée de 15 communes avec 47'878 habitants, pour une superficie de 435 km². Voici la liste du nombre d'habitants par commune :

Aigle	10'943
Bex	8'165
Chessel	528
Corbeyrier	440
Gryon	1'390
Lavey-Morcles	977
Leysin	3'752
Noville	1'169
Ollon	7'971
Ormont-Dessous	1'178
Ormont-Dessus	1'425
Rennaz	929
Roche	1'943
Villeneuve	5'980
Yvorne	1'088





Autorités politiques

Vue d'ensemble

L'association de communes de l'ORPC District Aigle est constituée d'un Conseil intercommunal (organe délibérant), d'un Comité de direction (organe exécutif) et d'une Commission de gestion (organe de contrôle).

Le Comité de direction

Le Comité de direction (CODIR) est composé comme suit :

Président	Stéphane Montangero - Municipal, Aigle
Vice-président	Daniel Hediger - Municipal, Bex
Membres	Pearl Macherel - Municipale, Lavey-Morcles
	Diane Morattel - Municipale, Ollon
	Marcel Rechsteiner - Municipal, Villeneuve
	François Genillard - Municipal, Ormont-Dessus
	Julien Cattin - Municipal, Roche

Secrétaire	Chrystelle Bösch
Boursier	Jean-Marc Moreillon
Commandant	Olivier Pittier / Ugo Fastiggi

La Commission de gestion

Les délégués de la Commission de gestion sont élus par le Conseil intercommunal.

La Commission est composée comme suit :

Membres	Philippe Pastor - Municipal, Ollon
	Alberto Cherubini - Syndic, Bex
	Sarah Bornet - Conseillère générale, Rennaz
Suppléants	Denis Noirjean - Conseiller communal, Ormont-Dessous
	Robert Underwood - Conseiller communal, Ollon



Protection civile

District Aigle

Le Conseil Intercommunal

Le CI est composé comme suit :

Président	Jean-Daniel Zufferey - Conseiller communal, Villeneuve
Vice-président	Philippe Olloz - Conseiller communal, Aigle
Secrétaire	Chrystelle Bösch

Membres		
Jean-Luc Duroux Municipal Aigle	Samuel Obi Conseiller communal Aigle	Jargal Tumurbaatar Conseillère communale Aigle
Alberto Cherubini Syndic Bex	Valentine Moreillon Conseillère communale Bex	Ally Tschumi Conseillère communale Bex
Christophe Krummenacher Municipal Chessel	François Lüthi Conseiller général Chessel	Guy Bochud Municipal Corbeyrier
Steve Dind Conseiller communal Corbeyrier	Georges Vittoz Municipal Gryon	Lucile Pellaton Conseillère communale Gryon
Serge Bochatay Conseiller communal Lavey-Morcles	David Boutay Conseiller communal Lavey-Morcles	Laurence Habegger Municipale Leysin
Elliott Hébert Conseiller communal Leysin	Corinne Ballif-Grognuz Municipale Noville	Kevin Grangier Conseiller communal Noville
Seth Barker Conseiller communal Ollon	Philippe Pastor Municipal Ollon	Robert Underwood Conseiller communal Ollon
Pierre-Alain Borloz Municipal Ormont-Dessous	Denis Noirjean Conseiller communal Ormont Dessous	Anker Lionel Conseiller communal Ormont-Dessus
Lucien Morerod Municipal Ormont-Dessus	Pierre Henri Légeret Municipal Rennaz	Sarah Bornet Conseillère générale Rennaz
Eric Portner Municipal Roche	Frédéric Ruchet Conseiller communal Roche	Marie-Claude Pellet Municipale Villeneuve
Maxime Isoz Municipal Yvorne	Fabrice Pilet Conseiller communal Yvorne	



Effectifs

L'Etat-major (EM)

L'EM, composé pour l'essentiel d'officiers de milice, est chargé de synthétiser l'information, d'aider à la décision du commandant, d'organiser et planifier les exercices annuels, d'établir les ordres pour l'engagement des compagnies, d'en contrôler l'exécution, de suivre les événements et d'en tirer les enseignements. Les chefs de domaines, au grade de capitaine (cap), premier-lieutenant (plt) ou lieutenant (lt), ont la charge d'un des domaines suivants :

- commandement (DB0)
- office (DB1)
- suivi de situation / aide à la conduite (DB2 / DB6)
- opérations / planification (DB3 / DB5)
- logistique (DB4)

S0 = Commandement 3

lt-col	Cdt bat	Pittier Olivier	F			1
maj	Cdt bat a.i.	Fastiggi U.	FS			1
maj	C op / Log	Haug E.	F			1

S3/5 = Opérations / coopération 5

cap	C op	Gerber Ph.	F			1
cap	Rempl C op	Turrian S.	F			1
cap	C assist	Aeppli	F			1
cap	C pi	Jordan				1
cap	C PBC	Chamorel F.				1
plt	C Prot ABC					

S1 = Office 1

	C office	Roux A.				1
plt	C info					

S4 = Logistique 2

lt	C coord log	Cachulo R.	FVS			1
lt	C rav	Monory L.	FS			1
	C trans					

S2/6 = Suivi / Aide à la conduite 3

cap	C AIC	Porta V.	FV			1
plt	C suivi	Gander J.	F			1
cap	C tm	Schmid J.	FVS			1

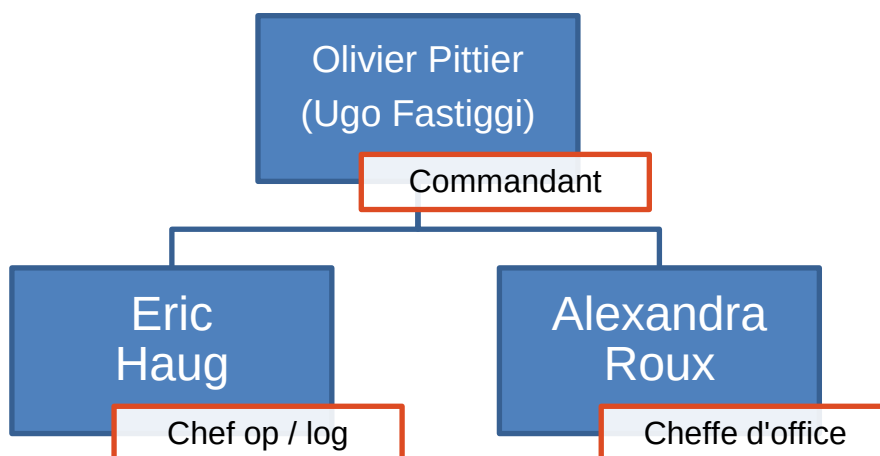


Protection civile

District Aigle

Le personnel professionnel

Le commandant, le chef opération / logistique, et la cheffe d'office composent le personnel professionnel de l'ORPC et assurent les affaires courantes au fil de l'année et la conduite lors d'intervention.



Personnel de milice

Le bataillon est articulé en 2 compagnies de 101 astreints et d'un EM de 15 officiers, pour un effectif théorique de 217 hommes.

Commandement de cp				2																					
c.ap				Cdt cp	1																				
pit				R cdt cp	1																				
Section logistique					23	Section aide à la conduite					15	Section appui					30	Section assistance					31		
Equipe de section					3	Equipe de section					1	Equipe de section					2	Equipe de section					3		
lt		Of log		1	lt		OfAIC		1	lt		Of pi		1	lt		Of assist		1						
four		Four		1								srt		Sof pi		1	srt		Sof assist		1				
				1												srt		Sanitaire		1					
Groupe matériel					5	Groupe AIC 1					7	Groupe appui 1					7	Groupe assistance 1					7		
cpl		Prép mat		1	cpl		Sof AIC		1	cpl		Sof pi		1	cpl		Sof assist		1						
app		Prép mat		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Pionnier		1	sdt		Prép assist		1						
app		Prép mat		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Pionnier		1	sdt		Sof assist		1						
app		Prép mat		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Pionnier		1	sdt		Prép assist		1						
app		Prép mat		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Pionnier		1	sdt		Prép assist		1						
Groupe construction					5	Groupe AIC 2					7	Groupe appui 2					7	Groupe assistance 2					7		
app		Sof constr		1	cpl		Sof AIC		1	cpl		Sof pi		1	cpl		Sof assist		1						
sdt		Prép constr		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Sof pi		1	sdt		Prép assist		1						
sdt		Prép constr		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Pionnier		1	sdt		Prép assist		1						
sdt		Prép constr		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Pionnier		1	sdt		Sof S.san		1						
sdt		Prép constr		1	sdt		Collab EM		1	sdt		Pionnier		1	sdt		Prép assist		1						
Groupe cuisine					5							Groupe appui 3					7	Groupe assistance 3					7		
cpl		C cui		1						cpl					Sof pi		1	cpl					Sof assist		1
cpl		C cui		1						sdt					Sof pi		1	sdt					Prép assist		1
cpl		C cui		1						sdt					Pionnier		1	sdt					Prép assist		1
sdt		Cui		1						sdt					Pionnier		1	sdt					Prép assist		1
sdt		Aide cuis		1						sdt					Pionnier		1	sdt					Prép assist		1
Groupe transport					5							Groupe appui 4					7	Groupe PBC 1					7		
cpl		Sof trsp		1						cpl					Sof pi		1	cpl					Sof PBC		1
sdt		Cond		1						sdt					Sof pi		1	sdt					Sof PBC		1
sdt		Cond		1						sdt					Pionnier		1	sdt					Spéc PBC		1
sdt		Cond		1						sdt					Sof pi		1	sdt					Spéc PBC		1
sdt		Cond		1						sdt					Pionnier		1	sdt					Spéc PBC		1



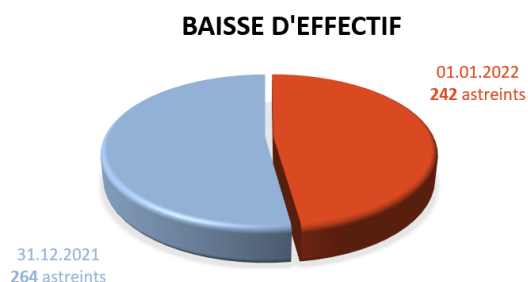
Protection civile

District Aigle

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de sa formation de base. La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mise sur pied dans l'heure. Ses membres sont incorporés sur une base volontaire, portent un pager et effectuent entre deux et quatre jours de cours spécifiques supplémentaires chaque année. Les membres de la formation d'appui régionale (FAR) entrent en service dans les 6 heures suivant l'alarme.

Effectif global

Effectif total au 31.12.2022	242
Formation d'Intervention Régionale	41
Formation d'Appui Régional	201



Service de piquet

Un service de piquet est assuré toute l'année par du personnel professionnel et de milice. Ce service est principalement déclenché à la demande des partenaires feux bleus. Il permet d'offrir un appui en personnel et/ou en matériel dans le cadre d'opérations d'urgence. Les communes peuvent également déclencher le service de piquet, avec l'accord du Canton.

En cas d'engagement, l'officier de piquet est la personne de contact pour les partenaires. Il définit les besoins et modalités d'engagement de l'ORPC, en collaboration avec le SSCM.

Les astreints peuvent intervenir en soutien de la police, pour la mise en place de déviation autoroutière en cas d'accident, lors de recherche de personne (battue) ou lors des visites aux personnes nécessitant une attention particulière (plan canicule). Le soutien aux SDIS peut avoir lieu lors d'opérations mobilisant de grands moyens dans la durée, comme lors d'inondations et d'incendies importants. Cet appui peut se traduire par de la mise en place de matériel contre les crues ou mise à disposition de matériel et de personnel pour la surveillance d'installations et par la préparation de repas.

Personnel professionnel En semaine 24/24 Le week-end en appui	Personnel de milice En semaine de 18h00 à 6h00 en appui Le week-end 24/24
lt-col Olivier Pittier	cap Jonathan Liaudat
maj Ugo Fastiggi	cap Jérôme Schmid
maj Eric Haug	cap Sébastien Turrian
	cap Philippe Gerber
	cap Michael Aeppli
	plt Baptiste Grand



Matériel

Matériel reçu en 2022, dédié en priorité pour la réalimentation des antennes Polycom en cas de blackout, mais serviront également à la formation des troupes lors des cours de répétitions.

- Le modèle CX 7000 T
Puissance : 7 kVA
Quantité : 3



- Le modèle v 20 KH
Puissance : 20 kVA
Quantité : 2



- Le modèle VW GENO 03
Puissance : 27 kVA
Quantité : 5



Missions

La protection civile et ses missions

La protection civile joue un rôle important dans notre pays. Une catastrophe ou une situation d'urgence, par exemple une inondation ou une pandémie, peut arriver à tout moment. La protection civile contribue à la maîtrise de tels événements. Elle assume un large éventail de tâches pour protéger la population et ses moyens de subsistance. Elle prend en charge des personnes en quête de protection, assure la disponibilité de l'infrastructure nécessaire et des systèmes d'alarme et protège les biens culturels. En outre, la protection civile soutient les organes de conduite et les organisations partenaires du système de protection de la population, en particulier la police, les sapeurs-pompiers et la santé publique.

Elle peut également être affectée à d'autres tâches :

- mesures préventives visant à éviter ou limiter les dommages ;
- travaux de remise en état à la suite d'un événement dommageable ;
- intervention en faveur de la collectivité (IFC).

Les domaines de base et leurs missions

AIDE À LA CONDUITE

- collecter, évaluer et diffuser des informations actuelles pour le compte du commandement et de l'organe de conduite ;
- assurer la mise en place et le fonctionnement de postes de conduite fixes ou mobiles pour le commandement et les organes de conduite cantonaux, régionaux et communaux ;
- assurer la mise en place et le fonctionnement de réseaux de communication ;
- assurer la coordination du suivi de la situation avec les partenaires de la protection de la population ou y participer.

ASSISTANCE

- assurer la mise en place et le fonctionnement de postes collecteurs et de postes d'assistance ;
- soutenir les autorités dans l'évacuation de personnes ;
- soutenir les services sanitaires de sauvetage ;
- soutenir la santé publique en général.



Protection civile

District Aigle

PIONNIER

- prendre des mesures techniques simples pour éviter des dommages consécutifs à l'événement, comme construire des systèmes temporaires de protection contre les crues, sécuriser des bâtiments (en entier ou en partie), prendre des mesures de sécurité sur le terrain ;
- monter des infrastructures temporaires comme des tentes et des éclairages sur les places sinistrées, créer des accès, transporter le matériel, garantir l'approvisionnement en eau et en électricité ;
- réaliser des travaux de remise en état tels que libérer les voies de circulation, les passages ou les cours d'eau, déblayer les bâtiments, construire des protections simples ;
- contribuer ponctuellement à l'approvisionnement en énergie de secours,
- sauver des personnes et des animaux des décombres.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS (PBC)

- établir des planifications et des documentations de base ;
- établir des plans d'intervention en collaboration avec les sapeurs-pompiers ;
- mettre en œuvre des mesures de protection pour les biens culturels (évacuation, emballage, transport, entreposage, etc.) ;
- conseiller les organes de conduite, les services d'intervention et les propriétaires de biens culturels.

LOGISTIQUE

- assurer le ravitaillement et l'approvisionnement en matériel ;
- assurer les transports ;
- assurer la disponibilité et le fonctionnement d'installations logistiques comme des ouvrages de protection ou d'autres emplacements ;
- assurer l'entretien de constructions protégées et d'abris publics ;
- utiliser des infrastructures de remise en état et de maintenance.



Opérations

Les services PCI

Les personnes astreintes incorporées après le recrutement, suivent l'instruction de base au plus tôt à partir du jour où elles atteignent l'âge de 18 ans et au plus tard à la fin de leur 25^{ème} année. L'instruction de base dure 12 jours.

Après l'instruction de base, les personnes astreintes sont convoquées chaque année à des cours de répétition de 3 à 21 jours. Les cours de répétition servent notamment à atteindre et maintenir la disponibilité opérationnelle de la protection civile. Les interventions en faveur de la collectivité sont effectuées sous forme de cours de répétition.

Les personnes astreintes appelées à exercer une fonction de cadre suivent une instruction pour chaque fonction. L'instruction des cadres comporte une partie théorique et une partie pratique. Elle dure 19 jours au plus.

Cours de répétition

Cours Etat-major

Les cours EM sont l'occasion pour les chefs de domaines et les commandants de compagnie de se pencher sur les documents de cours, sur la planification des services, ainsi que sur les engagements particuliers, tels que le test des sirènes d'alarme et les interventions en faveur de la collectivité.

Cours en compagnie

Dans une volonté d'exercer et d'entraîner toute la chaîne de commandement de milice (du chef de groupe au commandant de compagnie), les deux compagnies du bataillon organisent, chacune, un exercice de compagnie à l'échelle 1/1 avec tous les domaines (AIC, appui, assistance, PBC et logistique). Pour la milice, les défis sont nombreux tant dans le domaine de la planification et de la conduite que dans celui de l'instruction. La logistique est également soumise à rude épreuve avec la gestion des véhicules, la livraison des repas et la mise à disposition et suivi du matériel.

En effectuant divers chantiers d'instruction dans les communes du district et des engagements au profit de la collectivité, les cadres ont la possibilité de côtoyer nos autorités régionales et de s'investir dans un projet pérenne qui s'inscrit dans le paysage local.

C'est l'opportunité pour la milice de mettre en pratique, de manière autonome et avec la pleine responsabilité de la conduite de l'engagement, les outils acquis lors de leur formation aux centres d'instruction de Gollion et de Schwarzenburg (BE).



Protection civile

District Aigle

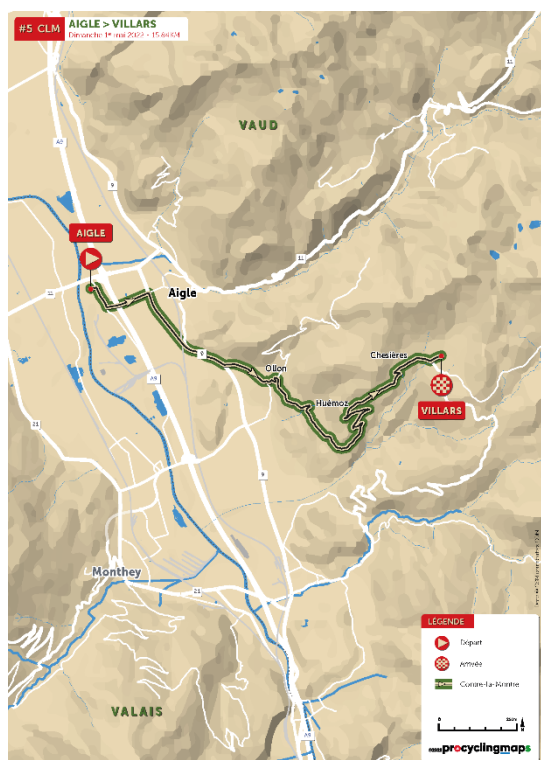
Intervention en faveur de la collectivité (IFC)

Tour de Romandie

Contre-la-montre, Aigle – Villars ^s/ Ollon

Mission :

- sécurisation du parcours à l'aide de plantons de circulation.





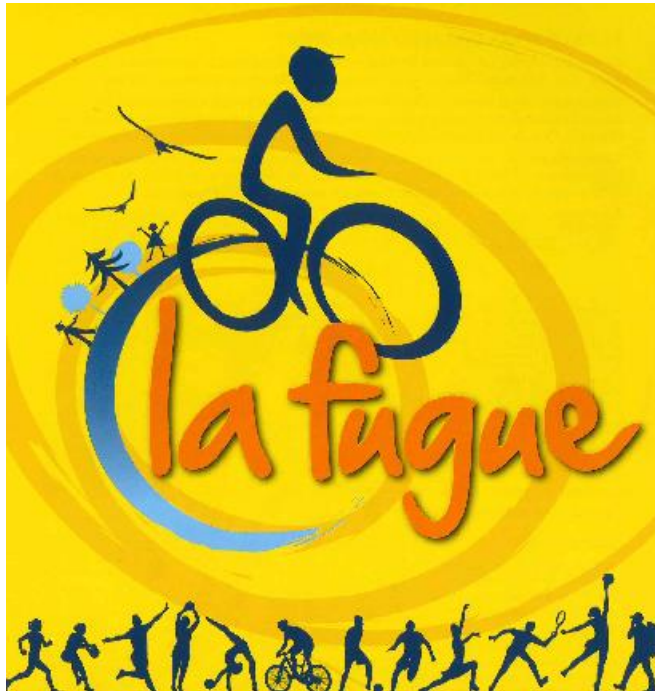
Protection civile

District Aigle

La Fugue Chablaisienne

Mission :

- montage et exploitation d'un poste de commandement pour la coordination et la communication des plantons de circulation et des services de secours.





Protection civile

District Aigle

Tour de France

Missions :

- Sécurisation du parcours à l'aide plantons de circulation.



1. Parcours
2. Départ
3. Logistique ravitaillement
4. Planification des troupes





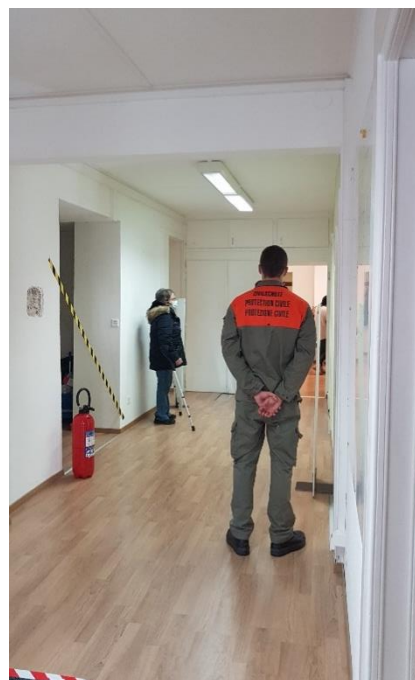
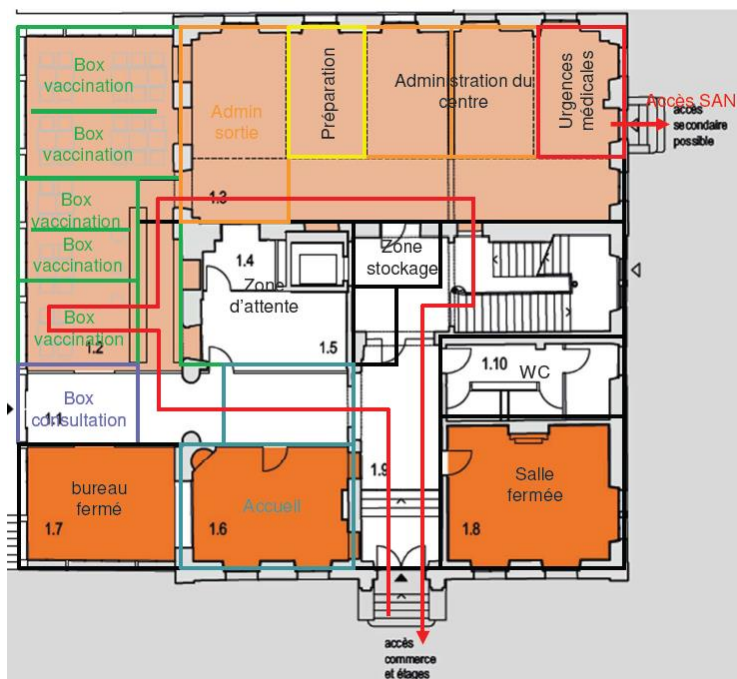
Intervention en situation d'urgence (ISU)

Covid-19

Du 10 décembre 2021 au 31 janvier 2022, c'est 35 miliciens et 2 professionnels engagés pour le montage et l'exploitation d'un centre de vaccination à Aigle, au total ça sera 273 jours de service comptabilisés.

Pour l'exploitation de ce dernier, les postes suivants ont été nécessaires :

- 1 chef de centre
- 2 chefs de groupes
- 2 pour l'accueil
- 8 administrateurs
- 8 vaccinateurs
- 2 estafettes





Crise énergétique

Pour une éventuelle crise énergétique, il a été demandé d'élaborer plusieurs concepts, tant opérationnels que matériel, comme :

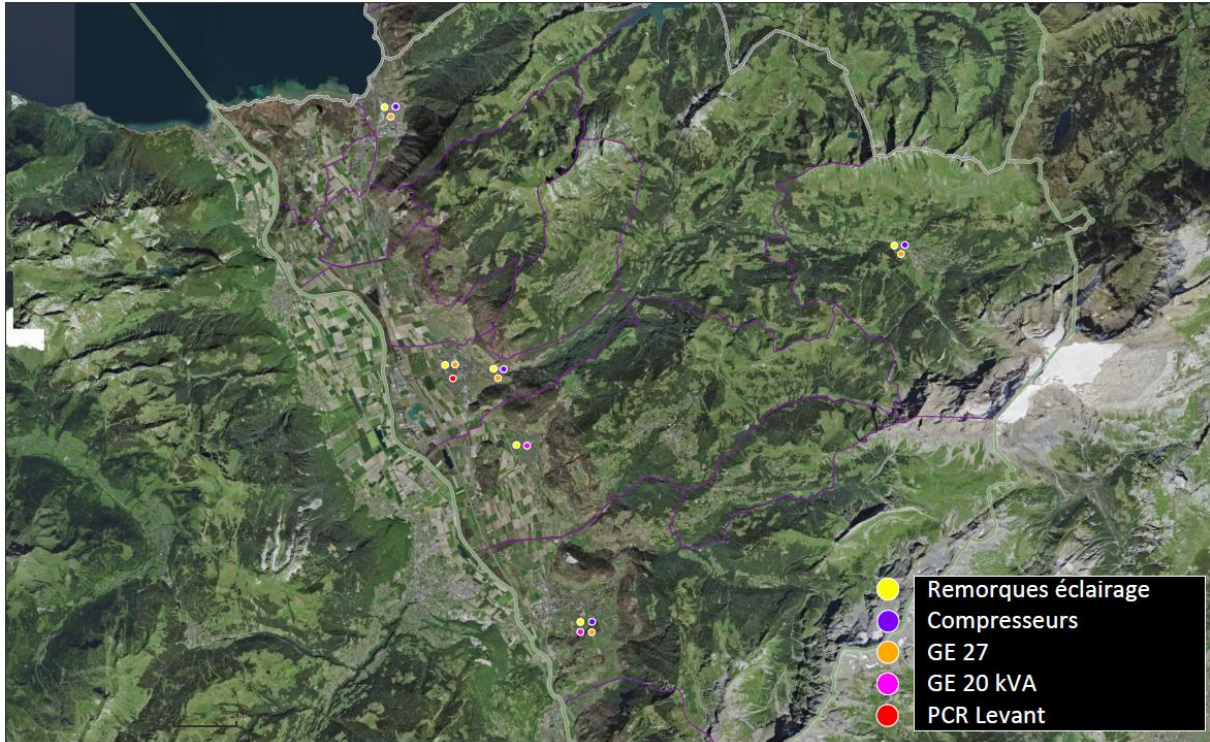
- mise en place d'une cellule de crise préfectorale ;
 - formation d'astreints dédiés à la cellule :
 - rédaction de plusieurs documents :
 - concept de distribution de pagers.
-
- formation Polycom
3 astreints étaient responsables de former le personnel communal, en lien avec les PRU, au fonctionnement et l'utilisation des moyens de communication Polycom et VHF :
 - 1 demi-journée de formation à Gollion pour nos 3 officiers ;
 - 1 demi-journée, en 2023, de formation par ces derniers, dans notre district, aux personnes concernées.



Protection civile

District Aigle

- planification et distribution stratégique des ressources en matériel et carburant dans le district





Protection civile

District Aigle

Crue Grande Eau

Le 23 décembre 2022, dû à de fortes précipitations depuis plusieurs jours, la Grande Eau, au centre-ville d'Aigle, atteint le débit limite qui détermine un déclenchement des forces d'intervention, pompier, police et protection civile. Alarmé à 18h30, la formation d'intervention régionale, en collaboration avec le SDIS Chablais, a mis en place le dispositif de protection contre la montée des eaux, cette intervention s'est terminée le lendemain à 12h00.





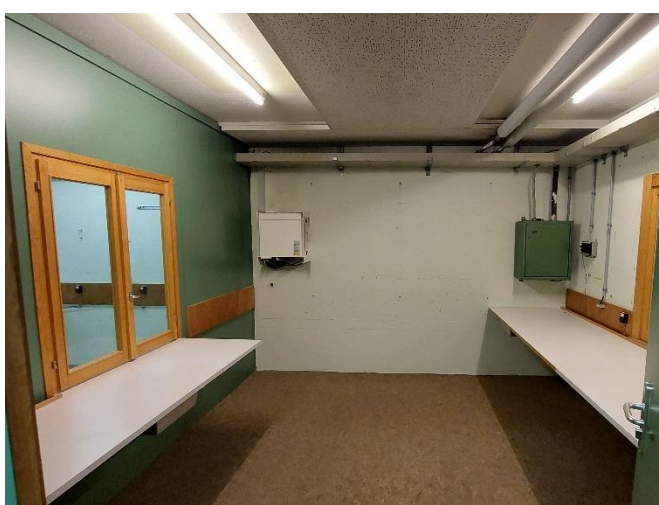
Constructions

L'ORPC Aigle n'est propriétaire d'aucune construction, néanmoins, elle dispose du poste de commandement (PCR) du Levant. Les travaux de modernisation prévus et validés par le SSCM, ont débuté fin 2022, par l'évacuation complète du mobilier, matériel informatique, documents, affiches et autres, afin de laisser les lieux entièrement vides pour l'intervention des diverses entreprises mandatées.

Centre télématique



Centre AIC (aide à la conduite)



Local des vivres et matériel d'entretien





Protection civile

District Aigle

Salle de conduite (avant)



Salle de conduite (en travaux)





Promotions

L'astreint, une fois son école de formation de base (EFB) terminée, peut se spécialiser dans une nouvelle fonction et/ou devenir cadre pour diriger un groupe, une section, une compagnie ou devenir membre de l'état-major.

L'obtention d'un nouveau grade est un signe de reconnaissance des compétences humaines et techniques acquises par la formation et/ou l'expérience. Les promotions et nominations sont le témoignage de la confiance accordée au milicien qui a accepté de se former, de se spécialiser et de prendre des responsabilités.

Liste des promus

Gander Jonathan	Premier-lieutenant	Chef du suivi de la situation
Grand Baptiste	Premier-lieutenant	Rempl. commandant
Truffer Fabien	Premier-lieutenant	Rempl. commandant
Etienne Sébastien	Sergent	Sous-officier assistance
Girardet Luca	Sergent	Sous-officier pionnier
Jordi Sascha	Sergent	Sous-officier pionnier
Contesse Fabian	Caporal	Sous-officier logistique
Cousin Anthony	Caporal	Sous-officier logistique
David-Rogeat Stéphane	Caporal	Sous-officier transports
Despont Mathieu	Caporal	Sous-officier pionnier
El Bekachi Morad	Caporal	Sous-officier logistique
Lorenz Tim	Caporal	Sous-officier aide à la conduite
Navaratnam Thushyan	Caporal	Sous-officier assistance
Nicolier Frédéric	Caporal	Sous-officier PBC
Rabel Corentin	Caporal	Sous-officier PBC
Rochat Jules	Caporal	Sous-officier logistique
Biffiger Vincent	Appointé	Ordonnance de bureau
Gordon William	Appointé	Spécialiste sécurité
Rouvinez Olivier	Appointé	Spécialiste chauffeur
dos Santos Lussende Robison	Appointé	Spécialiste PBC



Libérations

L'astreint, une fois son service obligatoire effectué, au bout de 245 jours ou 12 ans de service, le milicien est libéré de ses fonctions, sauf s'il décide de rester volontaire.

Pour les cadres, dès le grade d'officier, c'est à la fin de l'année de ses 40 ans qu'il est libéré.

Liste des libérés (s-of)

Tagan Anthony	Sergent	Sous-officier assistance	116 jours de service
Imhof David	Caporal	Sous-officier logistique	74 jours de service
Chatton Yann	Caporal	Sous-officier PBC	99 jours de service
Mazalovic Mato	Caporal	Sous-officier pionnier	96 jours de service
Watson Douglas	Caporal	Sous-officier aide à la conduite	88 jours de service

Liste des volontaires

Schmid Jérôme	Capitaine	Chef télématique	244 jours de service
Porta Vincent	Capitaine	Chef aide à la conduite	238 jours de service
Cachulo Ricardo	Lieutenant	Coordinateur logistique	208 jours de service
Renggli Serge	Lieutenant	Officier logistique	156 jours de service
Besson Yves	Sergent	Sous-officier assistance	72 jours de service
Etienne Sébastien	Sergent	Sous-officier assistance	156 jours de service
Jordi Sascha	Sergent	Sous-officier pionnier	220 jours de service
Rouvinez Olivier	app	Spécialiste chauffeur	51 jours de service



Communications

Conseil Intercommunal

En 2022, le Conseil Intercommunal a siégé à deux reprises.

- Le 5 avril 2022 à Lavey avec à l'ordre du jour les préavis suivants :
 - 01-2022 : Rémunération des autorités de l'ORPC district Aigle
 - 02-2022 : Autorisation générale de plaider
 - 03-2022 : Comptes 2021
 - 04-2022 : Rapport de gestion 2021
- Le 22 septembre 2022 à Villeneuve avec à l'ordre du jour les préavis suivants :
 - 05-2022 : Règlement du Conseil Intercommunal du l'ORPC district Aigle
 - 06-2022 : Budget 2023

Le Comité de direction

L'exécutif de l'association de communes s'est réuni à cinq reprises en séances ordinaires du Comité directeur (CODIR). Les sujets traités étaient les affaires courantes.

- Le 26 janvier 2022 à Aigle
- Le 9 mars 2022 à Aigle avec à l'ordre du jour les préavis suivants :
 - 01-2022 : Rémunération des autorités de l'ORPC district Aigle
 - 02-2022 : Autorisation générale de plaider
 - 03-2022 : Comptes 2021
 - 04-2022 : Rapport de gestion 2021
- Le 15 juin 2022 à Aigle avec à l'ordre du jour le préavis suivant :
 - 05-2022 : Règlement du Conseil Intercommunal du l'ORPC district Aigle
- Le 24 août 2022 à Aigle avec à l'ordre du jour le préavis suivant :
 - 06-2022 : Budget 2023
- Le 16 novembre 2022 à Aigle



Commission de gestion

La Commission de gestion et des finances s'est réunie à deux reprises afin de préparer les rapports de gestion, du budget et des comptes pour le Conseil Intercommunal.

- Le 24 mars 2022 à l'office de l'ORPC à Aigle
 - 03-2022 : Comptes 2021
 - 04.2022 : Rapport de gestion
- Le 8 septembre 2022 à l'office de l'ORPC à Aigle
 - 06.2022 : Budget 2023

Commission ad hoc

La Commission s'est réunie à quatre reprises :

- Le 16 novembre 2021
Le 27 avril 2022
Le 12 septembre 2022 pour la création du règlement du CI
 - 05-2022 : Règlement du Conseil Intercommunal du l'ORPC district Aigle
- Le 23 mars 2022 avec à l'ordre du jour l'étude des préavis suivants :
 - 01-2022 : Rémunération des autorités de l'ORPC district Aigle
 - 02-2022 : Autorisation générale de plaider



Finances

Le Conseil intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'approbation des comptes de l'année écoulée et pour l'adoption du budget de l'année suivante.

		Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges	CHF	881'394.25	1'046'600.00	973'224.26
Participation des communes		678'899.20	847'800.00	800'080.34
Nombre d'habitants		47'214	47'878	
Coût par habitants		14.81	18.30	17.27

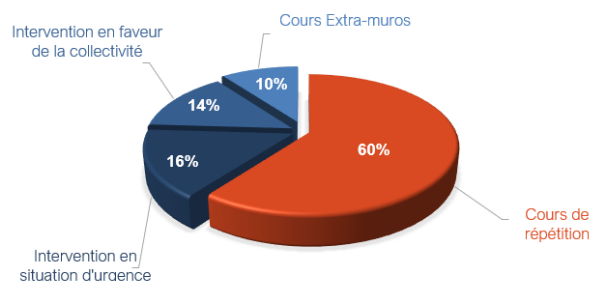
Le coût par habitant comprend également la participation au fond cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition, des interventions en faveur de la collectivité et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication. Ce coût est fixé par l'assemblée des présidents des Comités de direction sur proposition du Service et du Conseil d'Etat.



L'année 2022 en chiffres

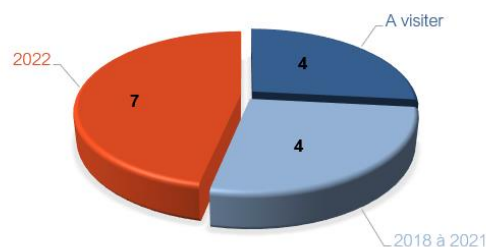
2021 jours de service réalisés

- 1219 en cours de répétition
- 316 en situation d'urgence
- 281 en faveur de la collectivité
- 205 en cours de formation



257 Contrôle d'abris effectués

- 7 communes visitées
- 5400 places protégées environ

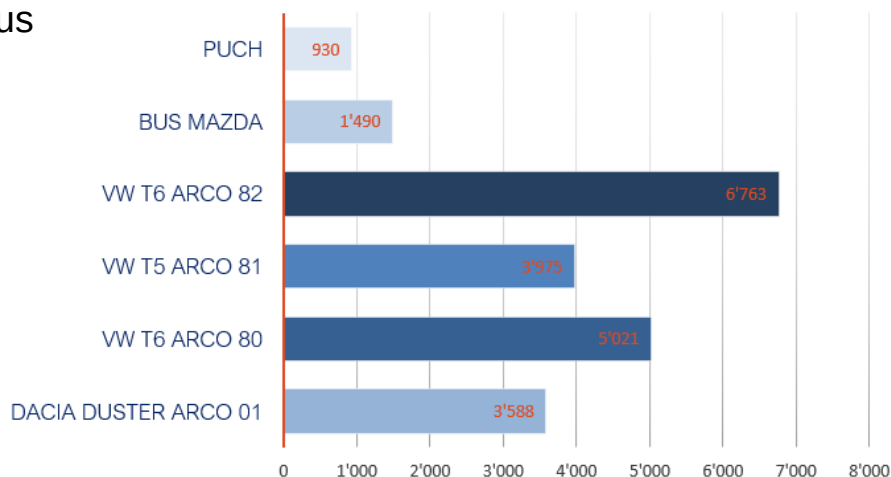


20 nominations

8 volontaires qui reconduisent pour 2023

40 astreints libérés au 31.12.2022

21'767 km parcourus





Conclusion

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 125b de la loi sur les communes du 28 février 1956, le Comité directeur vous propose Monsieur le Président du Conseil Intercommunal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- Vu le rapport du commandant de Bataillon et du Comité directeur sur la gestion pour l'année 2022
- Oui le rapport de la commission de gestion / finance
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver la gestion de l'exercice 2022 et en donne décharge au Commandant et au Comité directeur

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :

Stéphane Montangero



La Secrétaire :

Véronique Deladoey



Aux Membres de l'Assemblée Régionale

Préavis n° 01-2023 du 22 mars 2023

relatif

à la gestion et aux comptes 2022 de l'Association intercommunale ORPC du district d'Aigle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon les articles 18 chiffre 2, 24 chiffre 4 et 26 à 34 des statuts de l'Association intercommunale ORPC district d'Aigle, le Comité directeur vous présente le résultat de la gestion et des comptes pour la période allant 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les Communes regroupées au prorata de leur nombre d'habitants.

La répartition par Commune a été établie en tenant compte de l'effectif de la population au 31.12.2020, à savoir un nombre total de **46'316** habitants (**45'848** en 2019), selon le budget 2022 adopté par l'Assemblée Régionale.

Celui-ci prévoyait un total des charges de **CHF. 1'046'600.-**, soit un excédent à la charge des Communes regroupées de **CHF 847'800.-**, **ce qui correspondait à un coût par habitant de CHF 18.30** (CHF 17.78 en 2021) (*montant arrondi à deux décimales*). Le résultat final pour l'année 2022 reflète en définitif un résultat réel ramené à **CHF 973'224.26** (CHF 881'394.25 en 2021), soit un excédent à la charge des Communes regroupées de **CHF 800'080.34** **soit un coût par habitant de CHF 17.27** (CHF 14.80 en 2021) (*montant arrondi à deux décimales*).

La situation des comptes de l'ORPC « *District Aigle* », au 31 décembre 2022, est donc la suivante :



Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	ORPC District Aigle	973 224.26	973 224.26	1 046 600.00	1 046 600.00	881 394.25	881 394.25
660.3001.00	Rétribution des Autorités	11 105.00		10 000.00		7 940.00	
660.3003.00	Jetons de présence	3 970.00		3 500.00		2 210.00	
660.3011.00	Traitements	405 795.50		423 000.00		387 268.90	
660.3030.00	Cotisations AVS-AC-AF	42 670.45		40 000.00		18 240.30	
660.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	27 013.80		28 000.00		15 509.95	
660.3050.00	Assurances maladie et accidents	12 009.90		8 200.00		5 573.05	
660.3060.00	Indemnisation et remboursement de frais	0.00		500.00		173.80	
660.3061.00	Utilisation de véhicules privés	238.00		500.00		301.00	
660.3063.00	Frais de représentation	79.90		250.00		172.60	
660.3065.00	Frais d'habillement	0.00		500.00		505.00	
660.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	1 121.80		6 000.00		3 796.40	
660.3102.00	Annonces, journaux	2 152.95		0.00		0.00	
660.3111.00	Achats de mobilier et équipement de bureau	2 230.65		2 000.00		59.95	
660.3114.00	Achats de matériel d'exploitation	4 667.05		8 500.00		7 423.80	
660.3115.00	Leasing de véhicule	8 532.00		18 500.00		11 251.50	
660.3124.00	Carburant véhicule	5 780.55		7 000.00		2 958.10	
660.3141.00	Entretien des constructions	1 911.70		2 000.00		440.00	
660.3151.00	Entretien du mobilier et équipements de bureau	0.00		500.00		0.00	
660.3154.00	Entretien du matériel	1 128.20		2 500.00		1 793.00	
660.3155.00	Entretien véhicule	5 112.45		10 500.00		7 641.10	
660.3161.00	Loyers	14 096.00		14 100.00		14 096.00	
660.3161.10	Location de salles pour repas	0.00		4 000.00		2 636.50	
660.3170.00	Frais de réceptions et manifestations	951.50		6 000.00		78.80	
660.3181.00	Frais de ports et taxes du compte de chèques postaux	1 553.27		3 000.00		1 977.60	
660.3182.00	Frais de téléphones	1 584.45		2 500.00		856.60	
660.3182.30	Service de piquet milice	3 690.00		3 000.00		4 800.00	
660.3186.00	Assurances diverses	13 144.65		14 000.00		14 426.60	
660.3189.00	Frais tenue comptabilité et révision	5 119.50		4 000.00		3 438.00	



Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
660.3191.00	Frais divers	1 172.00					
660.3511.00	Participation à des charges cantonales	306 891.00		305 000.00		301 054.00	
660.3521.20	Frais de cours et exercices régionaux	69 223.64		70 000.00		45 721.70	
660.3521.30	Interventions en faveur de la collectivité (IFC)	1 228.35		20 000.00		0.00	
660.3521.40	Location de véhicules pour les cours	0.00		10 000.00		0.00	
660.3521.60	Participation aux frais de fonctionnement des constructions	19 050.00		19 050.00		19 050.00	
660.4350.00	Prestations (IFC) facturées		22 125.80		20 000.00		0.00
660.4361.00	Remboursements de traitements		34 933.80		85 000.00		117 058.60
660.4511.20	Subsides pour les exercices régionaux		82 829.82		60 000.00		51 147.45
660.4511.30	Participation à l'entretien des constructions sanitaires		32 968.00		33 000.00		32 968.00
660.4511.40	Subsides divers		286.50		800.00		1 321.00
660.4521.10	Participation d'Aigle		181 692.09		192 528.00		151 289.45
660.4521.11	Participation de Bex		135 223.85		143 289.00		116 521.05
660.4521.12	Participation de Chessel		7 669.80		8 127.00		6 352.45
660.4521.13	Participation de Corbeyrier		7 687.10		8 146.00		6 470.90
660.4521.14	Participation de Gryon		23 804.10		25 224.00		19 945.85
660.4521.15	Participation de Lavey-Morcles		16 307.00		17 280.00		13 785.90
660.4521.16	Participation de Leysin		62 965.10		66 721.00		55 913.50
660.4521.17	Participation de Noville		20 211.00		21 416.00		17 280.45
660.4521.18	Participation d'Ollon		131 872.65		139 738.00		111 945.50
660.4521.19	Participation d'Ormont-Dessous		20 383.75		21 600.00		16 895.50
660.4521.20	Participation d'Ormont-Dessus		25 324.25		26 835.00		21 234.10
660.4521.21	Participation de Rennaz		15 356.90		16 273.00		12 897.40
660.4521.22	Participation de Roche		32 268.55		34 193.00		27 038.70
660.4521.23	Participation de Villeneuve		100 830.60		106 844.00		85 469.50
660.4521.24	Participation d'Yverne		18 483.60		19 586.00		15 858.95



Comptabilité

Bilan au 31.12.2022

PC ORPCi

Exercice: 2022

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2022
91	A C T I F	129 194.75
910	Disponibilités	74 717.91
9100.000	Caisse	
9100.001	Caisse (urgences)	
9101.000	Compte de chèques postaux	74 717.91
911	Débiteurs et comptes courants	
9115.002	Impôt anticipé à récupérer	
913	Actifs transitoires	54 476.84
9139.000	Actifs transitoires	54 476.84
92	P A S S I F	-129 194.75
920	Engagements courants	-100 650.30
9200.000	Créanciers	-100 650.30
9259.000	Passifs transitoires	
928	Réserve	-20 544.45
9280.000	Investissements futurs - Région d'Aigle	-20 544.45
9290.000	Capital	-8 000.00



Au vu de ce qui précède, le Comité directeur a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués de l'Assemblée régionale, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil intercommunal

Vu Le préavis n° 01-2023 relatif à la gestion des comptes 2022
Où Le rapport de la commission de gestion/finance
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes 2022 de l'Association intercommunale ORPC district d'Aigle
2. D'en donner décharge au Comité directeur et au Boursier communal d'Aigle

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président

Stéphane Montangero



La Secrétaire

Véronique Deladoey